

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°22 nominations

n°22

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 septembre 1931

Numéro JO

n° 418 du 30/09/1931

Date du numéro

30 septembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Djama Robleh, planton de 3° classe avant deux ans à compter du 16 novembre 1923, en service au bureau du cadî de Djibouti, passe automatiquement dans son grade aux échelons suivants : 1° Planton de 3° classe après deux ans à compter du 16 novembre 1927; 2° Planton de 3° classe après cinq ans à compter du 16 novembre 1930.